

Lille, le - 1 FEV. 2023

Monsieur le Maire,

La Métropole Européenne de Lille a déposé une demande de modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 09 août 2021 concernant les travaux de restauration hydraulique, écologique et paysagère de la branche de Croix sur le territoire des communes de Wasquehal, Villeneuve d'Ascq et Croix.

Vous trouverez, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, copie de l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 09 août 2021.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Rachida JOËTS se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (tél. 03.28.03.86.35 - télécopie : 03.28.03.83.80 - courriel : rachida.joets@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Nature et Territoires



Hélène SOLVES

P.J. : copie de l'arrêté préfectoral du 09 août 2021

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Monsieur le Maire  
Mairie de Villeneuve d'Ascq  
Place Salvador Allende

59 650 Villeneuve d'Ascq

71/PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)